



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt six

Le 4 juin à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle du Conseil de Saint Alban Leysse (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Objet :

Fixation du montant des indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Délibération n° CS 4-3-2026

Membres :

En exercice : 93

Présents : 47

Présents ayant droit de vote : 39

Représentés : 6

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 45

Date de la convocation :

28 mai 2026

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2026.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER (pouvoir de A. CHAPUIS-TONIE), Michel BATAILLER, Yves BERTHIER, Yvan BESSON (suppléant), Sébastien BIGOT, Michel BOURGEOIS (suppléant), Patrick CARLE, Bernard CARON, André CHATELAIN (suppléant) (à le pouvoir de Y. RAPHOZ), Benoît CHAPRON, Jean-François CLARAZ (pouvoir de N. JACQUEMIER), Frédéric COGGUN, Thierry DUBOIS, Michel DYEN (pouvoir de P. FERRARI), Dirk ESSER, Laurent FAVRE-TISSOT, Raymond FOURNIER (suppléant), Joël GACHET, Jean-Pierre GANTHEIL, Gérard GAYET, Serge GIGLEUX (suppléant), Fabien GRAVIER, Gérard GROS-JEAN (suppléant), Pierre GROSSI (suppléant), Émilie GUILLAUD, Isabelle JUNET, Florian MAITRE, Chantal MARTIN (pouvoir de M.DRAPERI), Jean-Maurice MATHELET, François MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Gérard MERLIN (suppléant), Guillaume MISTER, Olivia MORELLE-UCAR, Christophe NICOROSI, Christophe PIERRETON, Jean-Claude RAFFIN, Franck ROCHE, Yves ROL, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (pouvoir de J.P FAZZARI), Romain SOLLIER, Christian TURPAULT, Jean-Maurice VENTURINI, Jean-Marc VIAL, Chloé VOULAT, Véronique ZAGO (suppléante), Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Manuel ARRAGAIN (suppléant), Benoit BADIN (suppléant), Gilles BALLAZ (suppléant), Christian BERTHOMIER (suppléant), Stéphane BOCHET (suppléant), Fabrice BON-BETEMPS-PETIT (suppléant), Nicolas BOUGAULT (suppléant), Daniel BURLET (suppléant), Christiane CARRIER (suppléante), Emmanuelle CHALESLE (suppléante), Andra-Téodora CHAPUIS-TONIE (pouvoir donné à M.C BARBIER), Daniel DANGLARD (suppléant), Robin DEVRIEUX-PONT, Marion DRAPERI (pouvoir donné à C.MARTIN), Frédérique DUC (suppléante), Dominique DUNAND, Pascal DUMONT (suppléant), Olivier DUVAL (suppléant), Patrick ÉTIÉVENT (suppléant), Corinne FALCOZ, Jean-Pierre FAZZARI (pouvoir donné à J.C SIBUET-BECQUET), Philippe FERRARI (pouvoir donné à M.DYEN), Ghislain FLORA (suppléant), Jean-Pierre FRESSOZ (suppléant), Valentin HACHET, Bryan IMPERIAL (suppléant), Nicolas JACQUEMIER (pouvoir donné à J.F CLARAZ), Jean-Noël JOBERT, Maryline LAGUNA (suppléante), Nicolas MALLET (suppléant), Yves MONTVIGNIER-MONNET (suppléant), Franck MORAT (suppléant), Dominique NOWOTNY (suppléant), Noël OGER (suppléant), Frédéric PACCALET (suppléant), Jean-Claude PAULY (suppléant), Laurent PATUEL (suppléant), Dominique PETTELOT (suppléant), Cyril PITAVAL (suppléant), Jean-François POITOU (suppléant), Yann RAPHOZ (pouvoir donné à A. CHATELAIN), Laurent SETIEY (suppléant), Claudine TAVEL, Raphaël THEVENON (suppléant), Michel VAGNOUX (suppléant), Daniel VICHARD (suppléant).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-17 et suivants, et L.5211-12 et suivants ;

Considérant que le montant total des indemnités versées aux élus ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité ;

Considérant que l'indice brut terminal mensuel de l'échelle indiciaire de la fonction publique est 1027 ;

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur les indemnités proposées pour les élus suivants :

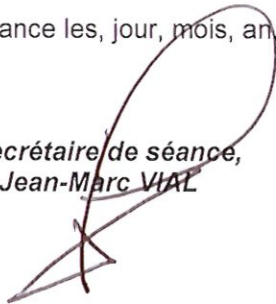
Fonction	Montant indemnité (en pourcentage de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
Président	31,96 %
Vice-présidents (1 à 8)	11,81 %

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver le montant des indemnités du président et des vice-présidents ;*
- ▶ *De décider du versement mensuel de ces indemnités.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc VIAL



Pour extrait conforme,

Le Président du SDES,
Michel DYEN

